

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Affichage : 15/05/2024

Conseil Syndical

Session du 15 mai 2024

Le quinze mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Marie BENEVEISE – Luc BERTHOUD – Lionel DARBON – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Martine BERNON (mandatée par Yves MERCIER) – Vincent MIGUET – Pascal MIGUET – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Benoît PERROTTON – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – André VERDU -

Excusés : Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – François FOURCHES – Florian MAITRE – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Thierry REPENTIN – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT – Brigitte TOUGNE-PICAZO -

Pouvoirs : Florence BOURGEOIS à Marie BENEVEISE – Josette REMY à Grégory BASIN -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : Marie BENEVEISE

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY - Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 7 mai 2024

Délibération N° C24-32

PRIX DU FONCIER DANS LES PAE

ACTUALISATION DES PRIX DE COMMERCIALISATION

Rapport au Conseil Syndical

Daniel ROCHAIX, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion, l'aménagement et la commercialisation des parc d'activités.

La politique de prix de commercialisation a un impact direct sur les bilans d'opérations des parcs d'activités et par conséquent sur les participations d'équilibre demandées aux agglomérations.

Ainsi, les prix affichés sur les parcs d'activités doivent prendre en compte les coûts d'aménagement spécifique à Chambéry-Grand Lac économie et l'attractivité de chaque site selon sa situation géographique.

Depuis 2017, des actualisations régulières ont été réalisées sur l'ensemble des PAE de Chambéry-Grand Lac économie en gestion directe ou en concession.

Il est constaté en 2024, une inflation généralisée des matériaux de construction et de leur mise en œuvre dans les travaux publics, une augmentation des coûts d'acquisition du foncier, un coût croissant des procédures administratives et une forte hausse des taux d'intérêt qui nous conduit à réviser les prix de commercialisation sur les parcs d'activités.

Considérant la raréfaction du foncier, l'attractivité du territoire et les prix du marché, en fonction de la localisation des PAE, la commission aménagement du 17/04/2024 a examiné et proposé une actualisation de prix de commercialisation selon la liste suivante :

	Prix actuel	Nouveau prix / m ²
La Digue	90 €	140 €
La Commanderie	-	130 €
Entre2lacs	110 €	130 €
Massettes 2	-	170 €
		(Si SDP >1 : tertiaire 220 € - ateliers 170 €)
La Prairie	135 €	150 €
Pont Pierre	150 €	170 €
		(Si SDP >1 : tertiaire 220 € - ateliers 170 €)
Sauvage 2	100 €	120 €
Hexapole 1,2,3,4	de 100 à 120 €	150 €
Voglans gare	-	220 €
Montagnole	-	100 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Acte l'actualisation des prix de commercialisation sur certains PAE.

Article 2 : Applique ces tarifs aux nouveaux projets de construction.

Article 3 : Autorise la présidente ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,

Le 15 mai 2024



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente